




MUNICIPALITE
DE L'ISLE

REQUETE D'ABATTAGE

Conformément au règlement communal du 11 mars 2014 sur la protection des arbres, la propriétaire mentionnée ci-après requiert une autorisation d'abattage pour les arbres ci-dessous :

Parcelle No	Situation et propriétaire	Arbre(s) à abattre	Diamètre	Motif – arborisation compensatoire	Situation
36	Les Mousses 38 à L'Isle RIME Anne-Lise	1 marronnier 1 cerisier	130 cm 40 cm	<u>Motif</u> Risque sécuritaire et état sanitaire. En raison de la situation, l'abattage a été autorisé. Une arborisation compensatoire sera effectuée.	

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS du 06 février au 7 mars 2025

La Municipalité